



Reintegrer une indivision

Par **TORTORICI**, le **12/07/2015** à **16:15**

bonjour en 1993 un de mes frères a racheté ma part dans l'indivision d'une maison dont notre mère avait fait donation pour les cinq enfants a fin de régulariser une liquidation judiciaire dont j'avais été contraint . A ce jour, notre mère étant décédée, mon frère souhaite que je réintègre l'indivision afin de pouvoir partager entre les 5 frères le fruit de la vente de cette maison; merci de votre aide. j. TORTORICI.

Par **Lag0**, le **12/07/2015** à **16:43**

Bonjour,
Je ne vois pas l'intérêt. Pour "réintégrer" l'indivision, comme vous dites, il vous faut en racheter des parts. Si c'est pour les revendre aussitôt, qu'y gagnerez vous ? Sauf, bien sur à racheter des parts une bouchée de pain et les revendre au juste prix, mais là, il y aura alors donation déguisée avec les risques qui vont avec...

Par **aguesseau**, le **12/07/2015** à **17:14**

bjr,
sachant que lorsque un indivisaire veut vendre ses parts dans l'indivision, il doit d'abord les proposer aux autres indivisaires qui disposent d'un droit de préemption.
cdt